



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION LET'S DANCE

L'association Let's dance est une association loi 1901 qui propose des cours de danse pluridisciplinaires, dispensés par des professeurs au service de la pédagogie et de la création.

L'association Let's dance se veut être un lieu de rencontres, d'échanges, où se retrouvent les personnes qui aiment la danse et celles qui veulent la découvrir. Le présent règlement a pour but de simplifier la vie de l'association.

Toute inscription à l'association vaut acceptation du présent règlement intérieur.

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

Le nouvel adhérent bénéficie d'un seul cours d'essai, à l'issue duquel il devra confirmer définitivement ou non son inscription.

Les cours de danse sont dispensés de Septembre à Juin hors vacances scolaires et jours fériés.

Il est demandé pour chaque inscription :

- le règlement des cours dans sa totalité suivant les modalités de règlement (1 ou plusieurs fois).
- Un certificat médical de l'année en cours, attestant de l'absence de contre indication à la pratique de la danse (conformément à la loi du 10 juillet 1989).
- La signature du règlement intérieur et de l'autorisation parentale.
- Une copie de l'attestation d'assurance extra scolaire. Possibilité de souscrire la licence FFD à 19€.

Le règlement peut se faire par chèque (libellé au nom de Let's Dance), carte bancaire (via la plateforme Helloasso), espèces, virement, coupons sports ou chèques vacances.

L'inscription est annuelle et tous les cours sont payables d'avance. Si paiement en plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) les chèques doivent être remis à l'inscription.

Les abonnements ne sont ni cessibles, ni remboursables et toute année commencée est intégralement due.

L'adhésion à l'association est de 10€ pour l'année.

Dans le cas où il serait impossible pour l'association d'assurer le cours et la sécurité des élèves comme indiqué dans le présent règlement, celle-ci pourrait s'exonérer de ses obligations, sans avoir à payer des dommages-intérêts et/ou remboursements de cotisations.

En contrepartie, l'association s'engage à trouver une solution afin de proposer des cours à distance.

ARTICLE 2 : CONSIGNES PENDANT LES COURS

Les cours sont dispensés dans plusieurs salles différentes selon les plannings sur Arès et Lège.

Lors des cours, il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves d'avoir une tenue correcte, de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte et à l'extérieur du bâtiment pour ne pas gêner le déroulement des cours.

L'accès aux toilettes se fera avec l'accompagnant pour les cours des plus petits.

De plus, la salle des Goélands étant dans un camping, il sera demandé aux parents de bien vouloir se garer à l'extérieur du camping pour amener leur enfant, de ne pas laisser l'enfant seul si le professeur n'est pas présent et laisser ce dernier dans la salle de cours et non à l'extérieur.

Les élèves doivent se présenter :

- Pieds nus, tenue souple, cheveux attachés, pour les cours d'éveil, initiation et jazz.
- Classique élémentaire et moyen : Collant-justaucorps-chaussons ½ pointes, cheveux attachés.

(Il pourrait être demandé en cours d'année l'achat de chaussons pointes, cours moyens et adultes).

- Baskets propres et tenue souple pour les autres disciplines.

Le port de bijou, montre, etc ... est interdit pendant les cours. L'association Let's dance ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

ARTICLE 3 : CONCOURS

Certains élèves après choix du professeur et accord des parents, pourront être amenés à participer à des concours de danse de la CND ou autre organisme.

Des frais pourront en découler. Un document spécifique vous sera remis.

ARTICLE 4 : ABSENCE ET PRÉSENCE

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

En aucun cas les absences ne seront déduites ou remboursées quel que soit le motif.

ARTICLE 5 : SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Chaque année l'association Let's dance organise un spectacle de fin d'année.

L'entrée du spectacle est payante, y compris pour les familles, et une participation financière pourrait être demandée pour les costumes de scène.

L'association Let's dance se réserve le droit d'utiliser avec l'autorisation des parents ou élèves gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication ou de publicité (site internet, réseaux sociaux, etc...) dans le respect de l'association de danse.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ

Les élèves sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant la durée du cours.

Tout incident intervenant avant ou après le cours ne pourra être imputé à l'association. Il est donc demandé aux parents ou toutes personnes accompagnant l'élève :

- d'amener l'élève dans la salle de danse et de venir le chercher au même endroit ;
- de s'assurer de la présence du professeur de danse avant de laisser l'élève.

ARTICLE 7 : URGENCE MÉDICAL

En cas d'urgence médicale pendant le cours de danse, le professeur est habilité à appeler le 15.

ARTICLE 8 : MANQUEMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 9 : Confidentialité des données

Les informations collectées lors de l'inscription sont recueillies afin de tenir à jour notre fichier d'adhérents et dans le but de pouvoir communiquer toutes les informations concernant l'association Let's Dance ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Seuls les membres du bureau ont accès à la liste des adhérents.

Il est possible de demander l'accès ou la rectification de ces données en effectuant une demande par mail.

Les données sont conservées jusqu'à votre désabonnement à notre newsletter si cet abonnement se poursuit malgré votre non ré-adhésion.

ARTICLE 10 : Covid et pass sanitaire

L'association s'engage à respecter et mettre en place si nécessaire, un protocole lié au covid, et ne pourra être tenu responsable de toute modification de l'organisation et des cours.

Etabli le 01/08/2023 à Lège

Le Bureau Let's Dance